

clergé, les missionnaires et autres personnes de vertu à qui il s'est efforcé de nuire tant ici qu'en France par plusieurs impostures et calomnies dont on a trouvé après sa mort de longs mémoires remplis, qu'il avoit envoyés en France et qu'il a rapportés en retournant en 1689 en ce pays, causé enfin soit par lui-même, soit par autrui beaucoup d'autres désordres qui ont fait gémir durant une longue suite d'années l'Evêque et les ministres de cette église naissante. Que n'aurait-il-pas, dis-je, dû faire avant que de mourir pour réparer tous ces scandales et en donner de sincères marques de pénitence et de componction, Dieu lui ayant donné tout le temps pour se reconnaître. Cependant on l'a vu jusqu'à la fin dans un grand froid sur tout cela. Il ne s'est avisé de lui-même de faire aucune démarche qui auroit pu répondre à la juste attente du public. Il a témoigné en particulier et d'une manière foible sur le fait de la traite des boissons enivrantes lorsqu'on l'a fait tomber sur cet article qu'il voyoit bien qu'il avoit commis son autorité à des gens qui en avoient abusé. Il a consenti qu'on soit allé visiter de sa part, sur la proposition qu'on lui en a faite, des personnes à qui il avoit causé des chagrins et des torts considérables. Lorsqu'on lui a fait en présence du St-Sacrement qu'on lui donna en viatique avant sa mort les interrogations qui sont dans quelques rituels, entre lesquelles est celle-ci : "Ne demandez-vous pas pardon de tous les mauvais exemples et scandales que vous auriez pu donner," il a répondu qu'oui, mais il n'a pas avoué qu'il en eut jamais donné. En un mot il s'est comporté durant les derniers jours qui ont précédé sa mort comme une personne qui ayant toujours mené une vie irréprochable n'auroit rien à craindre. Et c'est là cette présence d'esprit avec laquelle il s'est soutenu jusqu'au dernier moment de la vie.

(14) Transeat. Car on ne doit pas contester ce qu'on n'a pas vu.

(15) Cela est vrai. On l'a remarqué surtout lorsque les Bostonnois vinrent assiéger Québec.